

NOTE D'INFORMATION RH

Chaque année, la Régie Parcs d'Azur calcule et publie l'**INDEX Égalité professionnelle femmes-hommes** qui évalue les écarts de rémunération, à l'appui de 4 indicateurs.

Vous trouvez-ci-contre le détail des résultats obtenus pour l'exercice **2025**.

INDEX ÉGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

2025	
Ecart de rémunération (en %)	INCALCULABLE
Ecart de taux d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	15/35
Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10/10
Note totale (ramenée sur 100)	INCALCULABLE

